

DECISION MUNICIPALE**N° D23-063****3.3**

Objet : Convention de mise à disposition d'un véhicule de la ville de Tournefeuille au bénéfice de l'association « La Guinguette de Tournefeuille »

Le Maire de TOURNEFEUILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22-5^e et L 2122-23,
VU la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article sus visé,
CONSIDERANT la nécessité pour l'association « La Guinguette de Tournefeuille » de pouvoir utiliser un véhicule dans le cadre d'un projet de citoyen.

DECIDE

ARTICLE UN : de signer une convention (ci-annexée) pour le prêt du véhicule Renault immatriculé 344 BKE 31 au bénéfice de l'association La Guinguette dans le cadre d'un projet de citoyen.

ARTICLE DEUX : cette convention est établie pour une durée de 20 jours :

- 23 juin au 25 juin 2023
- 6 juillet au 9 juillet 2023
- 14 juillet au 16 juillet 2023
- 21 juillet au 23 juillet 2023
- 28 juillet au 30 juillet 2023
- 04 août au 7 août 2023

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,

Fait à Tournefeuille, le 13 juin 2023



[Signature]
 Dominique FOUCHIER